

N° 79 du 06 mai 2020

Rédigé par Mathias Déroulède Conseiller ACM et CDA 43

Ce bulletin est réalisé à partir des observations réalisées sur quatre départements en zone montagne : le Cantal, la Haute-Loire, la Lozère et le Puy-de-Dôme, ainsi que des expérimentations menées lors des années précédentes dans la région entre les quatre Chambres d'Agriculture partenaires de l'ACM et ARVALIS – Institut du végétal

Association Céréales Montagne
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
04.71.07.21.00
Contact @ : mderouled@haute-loire.chambagri.fr

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 4 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère et Puy-de-Dôme.



Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.



Les Chambres d'Agriculture de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



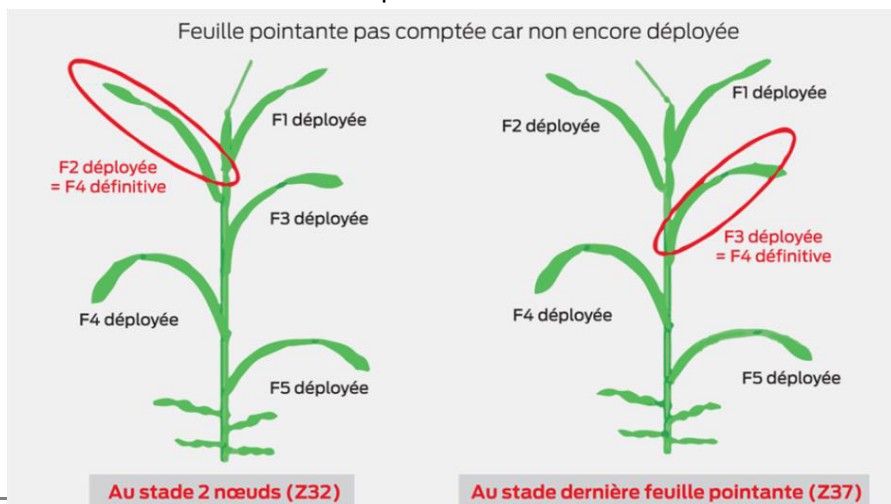
AU SOMMAIRE :

- Comment évaluer si un traitement fongicide est rentable ?
- Reconnaître les principales maladies des céréales
- Quels produits choisir ?
- Traiter tôt le matin pour plus d'efficacité

Les parcelles à basse altitude sont en cours d'épiaison voire floraison pour les orges d'hiver. En montagne, les blés atteignent progressivement le stade dernière feuille étalée, les triticales les plus précoces commencent à épier et les orges d'hiver sont tous en cours d'épiaison. Actuellement, la plupart des céréales ne présentent pas de maladies. Cependant, avec les cumuls de pluies importants dans certains secteurs et la douceur actuelle, les maladies pourraient se développer dans les prochaines semaines. L'observation des cultures est indispensable avant toute prise de décision.

Comment évaluer si un traitement fongicide est rentable ?

Les dernières feuilles définitives assurent l'essentiel du rendement des céréales. Elles contribuent à 80% du rendement final. La dernière feuille (F1) assure à elle seule 50% du rendement final ! La protection fongicide a donc pour fonction avant tout de protéger ces deux dernières feuilles pour assurer le rendement. Les feuilles qui ne reçoivent pas directement l'application du fongicide, ne sont pas protégées. C'est pourquoi le stade cultural le plus rentable pour positionner un fongicide sur céréale se situe entre les stades « Dernière Feuille Etalée » et « Début Epiaison ».



Référence au bulletin de Santé des Végétaux n° 14, 06 mai 2020
 Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

BULLETIN TECHNIQUE CEREALES MONTAGNE




Association Céréales Montagne
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
04.71.07.21.00
Contact @ : mderouled@haute-loire.chambagri.fr

L'Association **Céréales Montagne** est financée et pilotée par 4 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère et Puy-de-Dôme.



Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.



Les **Chambres d'Agriculture** de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Ce traitement au stade « Dernière Feuille Etalée » ne doit pas être systématique mais basé sur l'observation des maladies sur feuillage.

Sur orge d'hiver, les deux principales maladies sont l'helminthosporiose et la rhynchosporiose (voir paragraphe sur la reconnaissance des maladies). Un traitement est préconisé si ces maladies sont présentes sur plus de 25% des feuilles des trois derniers étages foliaires.

Sur blé, la rouille jaune et la septoriose sont les deux maladies les plus fréquemment observées.

En cas de présence de rouille jaune, intervenir immédiatement dès la présence des premières pustules car cette maladie peut causer des dégâts importants en peu de temps. Pour éviter cette maladie, choisir des variétés peu sensibles à cette maladie. Les variétés très sensibles à la rouille jaune comme MIDAS, EPHOROS ou NEMO sont à proscrire.

Pour la septoriose, un traitement est considéré comme rentable si plus de 50% des F3 (feuilles du 3^{ème} étage foliaire) sont atteintes.

Enfin sur triticales, la maladie la plus problématique ces dernières années est la rhynchosporiose. Elle se développe en cas de printemps humide. Si plus de 50% des F3 sont atteintes, un traitement fongicide est conseillé.

La rouille jaune est beaucoup moins problématique sur triticales ces trois dernières années car les variétés les plus sensibles à cette maladie ne sont plus vendues. Toutefois, si des pustules sont visibles sur feuille, intervenez rapidement.

La rentabilité d'un traitement fongicide dépend aussi de votre matériel. Si vous êtes équipé d'un pulvérisateur de 9m de large et ne disposez pas de roues étroites pour votre tracteur, les gains de rendement obtenus avec le fongicide risquent d'être annulés par les dégâts causés par le passage des roues. Dans ces situations, mieux vaut faire appel à un entrepreneur mieux équipé, ou alors s'abstenir de traiter en cas de développement de maladies faibles à modérés.

Reconnaître les principales maladies des céréales

Rouille jaune

La rouille jaune est la maladie la plus préjudiciable sur céréales d'hiver. Elle peut s'attaquer aussi bien au blé qu'au triticales. Cette maladie se reconnaît facilement par l'alignement caractéristique de pustules couleur jaune / orangé le long des nervures des feuilles. La rouille jaune démarre par petits foyers et peut gagner l'ensemble de la parcelle en quelques jours en cas de conditions favorables. Les spores de rouille jaune sont disséminées par le vent. Les hivers et les printemps doux, le choix de variétés sensibles et sur-fertilisation azotée sont autant de facteurs favorables au développement de la rouille jaune.

Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n° 14, 6 mai 2020

Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Association Céréales Montagne
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
04.71.07.21.00
Contact @ : mderouled@haute-loire.chambagri.fr

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 4 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère et Puy-de-Dôme.



Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.



Les Chambres d'Agriculture de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Pustules de rouille jaune sur feuille de blé



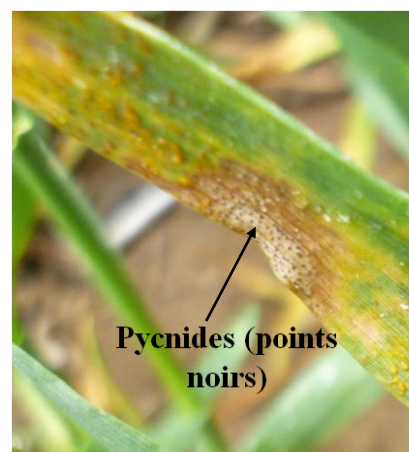
Foyer de rouille jaune dans une parcelle de blé

Septoriose

La septoriose est fréquemment observée sur blé et plus rarement le triticale. Cette maladie se propage par les éclaboussures de pluie des feuilles basses de la céréale vers les étages foliaires supérieures. En présence de septoriose, des taches blanches allongées ou brunes de formes ovales ou rectangulaires, naissent sur les feuilles. Au sein de ces taches nécrosées, des petits points noirs appelés pycnides sont visibles : c'est les spores du champignon. Les facteurs favorables au développement de la septoriose sont les pluies répétées durant la montaison de la céréale, des variétés sensibles à cette maladie et des dates de semis précoces qui laissent plus de temps au champignon pour se multiplier.



Taches de septoriose sur feuillage du blé



Septoriose sur feuillage du blé

- Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n° 14, 6 mai 2020
- Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Association Céréales Montagne
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
04.71.07.21.00
Contact @ : mderouled@haute-loire.chambagri.fr

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 4 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère et Puy-de-Dôme.



Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.



Les Chambres d'Agriculture de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Rhynchosporiose triticale et orge

La rhynchosporiose est fréquemment observée sur orge et de plus en plus sur triticale ces dernières années. La sporulation et le développement de cette maladie se fait par temps frais et avec des précipitations répétées. Au printemps, les pluies dispersent les spores vers les étages foliaires supérieurs. Les premiers symptômes se présentent sous forme de taches verdâtres ovales et évoluent ensuite vers une teinte gris-blanchâtre à partir du centre. Les taches sont délimitées par un contour brun foncé.



Taches de rhynchosporiose sur orge



Taches de rhynchosporiose sur triticale

Helminthosporiose orge d'hiver

L'helminthosporiose est la maladie la plus préjudiciable sur orge. Cette maladie apparaît rarement avant fin montaison en montagne en règle générale car elle a besoin de températures relativement chaudes (15-20°C) pour se développer. La pluie et le vent dissémine les spores vers les étages foliaires supérieurs. Les symptômes d'helminthosporiose se remarquent par l'apparition de nécroses de couleur brun foncé sur le feuillage avec souvent un halo jaune autour de ces nécroses. Les nécroses sont visibles sur les deux faces des feuilles. Fréquemment, les taches d'helminthosporiose présentent un aspect linéaire et s'étendent par réseau sur le feuillage de l'orge.



Taches d'helminthosporiose sur orge d'hiver

- Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n° 14,6 mai 2020
 Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Association Céréales Montagne
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
04.71.07.21.00
Contact @ : mderouled@haute-loire.chambagri.fr

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 4 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère et Puy-de-Dôme.



Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.



Les Chambres d'Agriculture de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Quels produits choisir ?

Pour éviter d'avoir à gérer les stocks de nombreux bidons phytosanitaires, choisissez un seul et même produit fongicide pour vos céréales. Faites le point également sur les fongicides encore présent dans votre armoire avant d'en commander des nouveaux.

Pour rappel l'usage des produits à base d'époxiconazole seront interdits à partir du 30 juillet 2020. C'est donc la dernière campagne d'utilisation.

Les fongicides les plus efficaces actuellement sur le marché pour lutter contre les maladies des céréales sont LIBRAX et ELATUS ERA. Un nouveau fongicide est sorti cette année, REVYSTAR XL, mais ce produit est assez coûteux et ne se justifie que dans des régions à forte pression septoriose.

Prévoir une enveloppe fongicide autour de 30-40 €/ha maximum. C'est amplement suffisant pour notre contexte régional où la nuisibilité des maladies est assez modérée. La dose d'homologation des fongicides ne correspond à la dose technique optimale. Par exemple, LIBRAX est homologué à 2 L/ha. A cette dose ça vous coûterait plus de 90 €/ha !

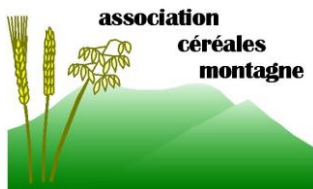
Fongicide avec époxiconazole		Fongicide sans époxiconazole	
Produit	Coût	Produit	Coût
ADEXAR 0,6 à 0,7 L/ha	30 à 35 €/ha	LIBRAX 0,6 à 0,7 L/ha	28 à 32 €/ha
CERIAX 0,8 à 0,9 L/ha	32 à 36 €/ha	ELATUS ERA 0,55 à 0,65 L/ha	33 à 39 €/ha
VIVERDA 0,9 à 1,1 L/ha	34 à 42 €/ha		
ABACUS SP 0,9 à 1,1 L/ha	27 à 31 €/ha		

Tableau de composition des produits phytosanitaires

Produits	Equivalents commerciaux	Matières actives	Dose homologuée
ABACUS SP	ENVOY, FAVIA	Epoxiconazole 62,5 g/L Pyraclostrobine 85 g/L	2 L/ha
ADEXAR	INPAXAR, TENAX XM	Epoxiconazole 62,5 g/L Fluxapyroxad 62,5 g/L	2 L/ha
VIVERDA	RUBIS	Epoxiconazole 50 g/L Pyraclostrobine 60 g/L Boscalid 140 g/L	2,5 L/ha
CERIAX	VOXAN	Epoxiconazole 41,6 g/L Pyraclostrobine 66,6 g/L Fluxapyroxad 41,6 g/L	2,5 L/ha
LIBRAX	RIVEXO, TEXAS, KLASSIX	Metconazole 45 g/L Fluxapyroxad 62,5 g/L	2 L/ha
ELATUS ERA	VELOGY ERA, AVOLO ERA, CERATAVO ERA	Prothioconazole 150 g/L Benzovindiflupyr 75 g/L	1 L/ha

Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n° 14,6 mai 2020

Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux



BULLETIN TECHNIQUE CEREALES MONTAGNE



Association Céréales Montagne
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
04.71.07.21.00
Contact @ : mderouled@haute-loire.chambagri.fr

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 4 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère et Puy-de-Dôme.



Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.



Les **Chambres d'Agriculture** de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le N°**IF01762** dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Traiter tôt le matin pour plus d'efficacité

Les fongicides sont en grande majorité des produits foliaires systémiques, c'est-à-dire qu'ils traversent la cuticule (paroi) des feuilles ou pénètrent par les stomates (orifices au niveau des feuilles qui permet à la plante de respirer) et sont ensuite véhiculés par la sève dans toute la plante. Pour traverser la paroi des végétaux, les fongicides ont besoin de bonnes conditions d'hygrométrie. Il est donc primordial de **traiter tôt le matin** afin de **viser une hygrométrie minimum de 60-70%**. De plus, c'est bien souvent au lever du jour que le vent est le plus faible. Or, pour un traitement efficace et conforme à la réglementation, il faut intervenir par vent faible ou nul (vent inférieur à 19 km/h).

Pour en savoir plus sur les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires, consulter le [guide des bonnes pratiques et réglementation phytosanitaire](#) sur le site de la Chambre d'Agriculture.

- Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n° 14, 6 mai 2020
 Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Pour plus d'info consultez le [guide des bonnes pratiques phyto](#) et le [guide des pratiques alternatives](#) sur le site de la CA43



www.afnor.org
Conseil-Formation